

Yanik Brawand

Impasse du Vany 30

1725 Posieux

yanik@brawand.biz



Direction du développement
territorial, des infrastructures, de la
mobilité et de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Posieux, le 9 août 2025

**Prise de position relative à la consultation du 23 juin relative à l'inscription dans la LATeC
d'une distance minimale entre les habitations, ainsi qu'à la consultation du 13 juin 2025
concernant les adaptations apportées au projet de PSEM suite à la consultation de 2024**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à défendre l'inscription d'une distance minimale de 200 m entre les habitations et les exploitations de gravière. Cette distance peut être réduite à 100 m en fonction des circonstances et doit être de 300 m pour les zones d'habitation dans l'axe des vents.

Une telle mesure est indispensable afin de protéger les populations concernées, riveraines des exploitations et des routes d'accès, contre les nuisances nocives contre leur santé. Cela est d'autant plus indispensable avec la densification des zones à bâtir qui augmente d'autant le nombre de personnes affectées. Pour le surplus, je soutiens la formulation de l'art. 154 al. 3 LATeC proposée par « Groupement citoyen pour un PSEM durable » (en annexe).

Je souhaite également exprimer mon opposition à l'encontre des adaptations apportées au projet de PSEM tel que mis en consultation le 13 juin 2025 et j'adhère à la prise de position du « Groupement citoyen pour un PSEM durable » (en annexe).

Les adaptations proposées ne tiennent compte que partiellement des critiques émises lors de la consultation de 2024 et le projet de révision du PSEM demeure entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale.

En vous remerciant de votre attention et de prendre note de mes prises de position relatives aux deux consultations, je vous prie agréer mes meilleures salutations,

Copie au Conseil communal de Hauterive FR, Route de Posieux 4, CH-1730 Ecuvillens,
commune@hauterivefr.ch

Yanik Brawand
Impasse du Vany 30
1725 Posieux
yanik@brawand.biz

Lettre recommandé

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Posieux, le 9 août 2025

Mon Opposition du 24 août 2024 au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM 2024)

Madame, Monsieur,

Je vous écris au sujet de ma prise d'opposition au projet de plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux PSEM 2024.

N'ayant pas reçu d'accusé de réception de mon opposition à ce jour, je me permets de croire que vous ne l'avez peut-être pas prise en considération.

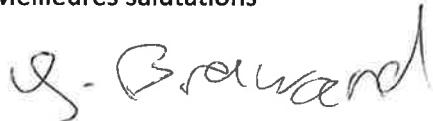
Je vous remets ci-joint la copie de ma prise d'opposition datant du 24 août 2024.

Le sujet ayant été médiatisé nous savons qu'un certain nombre de signatures faisant opposition vous sont parvenues d'où ma requête sur l'accusé de réception concernant la mienne.

Je vous demande donc de bien vouloir accuser réception de mon Opposition du 24 août 2024 dans les 10 prochains jours et de confirmer son enregistrement.

J'attends votre retour avec impatience.

Meilleures salutations



Copie au Conseil communal de Hauterive FR, Route de Posieux 4, CH-1730 Ecuvillens,
commune@hauterivefr.ch

Yannik Brauand
Impasse du Vey 30
1725 Posieux

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Posieux, le 24.08.2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune d'Hauterive, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet PSEM en général et à l'inclusion des 3 secteurs de ressources à préserver proposés sur le territoire de la Commune d'Hauterive et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Y. Brauand